



# Nouvelles épreuves de langue vivante

L'épreuve écrite de langue vivante du concours e3a va évoluer en 2012. Sur le modèle de l'épreuve mise au point et testée par le Concours Centrale Supélec, les candidats devront désormais proposer une synthèse de documents dans la langue qu'ils auront choisie au concours. Un QCM d'Anglais est par ailleurs mis en place.

## Nouvelle épreuve de synthèse de documents

La nouvelle épreuve aura une durée de 3 heures.

« Les documents proposés (textes, images, statistiques...) se rapporteront à un thème commun pouvant intéresser le citoyen du monde (questions politiques, sociales, environnementales, etc.). Aucune connaissance historique, politique ou sociologique spécialisée ne sera nécessaire pour comprendre ces documents. Une lecture régulière de la presse non spécialisée sera suffisante pour appréhender le thème abordé et les documents proposés. »

Le sujet sera constitué de trois pages A4 en tout.

Les candidats ne seront pas invités à donner leur avis sur les documents, mais à synthétiser en environ 400 mots dans une langue aussi riche et précise que possible.

« La synthèse devra faire apparaître les éléments essentiels de chaque document et faire émerger les lignes de force sans introduire de biais. Le but est de réaliser un exposé objectif des idées présentées par chaque document, de façon que le lecteur de la synthèse puisse se faire sa propre opinion du sujet, sans avoir à consulter les documents originaux. Les candidats ne devront donc en aucun cas introduire de commentaire personnel.

La forme de la synthèse est totalement libre. En particulier, il n'est pas demandé de respecter la structure des documents proposés, ni de citer les auteurs ou les ouvrages d'origine, sauf bien sûr si cela permet d'apporter un éclairage particulier au propos. Le jury considère toutefois qu'une bonne synthèse doit commencer en introduisant la problématique retenue. L'utilisation littérale d'extraits des documents proposés est à proscrire, si toutefois les candidats souhaitent citer brièvement un passage, ils doivent suivre pour cela les règles habituelles (par exemple, l'utilisation de guillemets).

Il est attendu du travail demandé qu'il restitue les éléments clefs contenus dans les documents proposés et qu'il montre comment ceux-ci se complètent, se renforcent, s'opposent, etc. La confrontation des points de vue proposés dans les différents documents est un élément essentiel de la synthèse. »

## Éléments d'évaluation

Les copies seront évaluées suivant 4 critères :

- Titre\* et problématique introductive
- Restitution des éléments clefs
- Mise en cohérence de l'argumentation
- Qualité de l'expression (critères linguistiques et stylistiques)

\*Les candidats devront donner un titre à leur synthèse. Il est attendu de ce titre qu'il soit informatif et précis. En effet, son rôle n'est pas d'inciter le lecteur à lire le reste du document mais d'indiquer le plus clairement possible le thème abordé.

## Épreuves blanches

Les sujets zéro de référence sont ceux du Concours Centrale Supélec, en ligne sur la page Internet

<http://www.concours-centrale-supelec.fr/CentraleSupelec/MultiY/LVecrit>

Une information relative à la séance de travail UPLS / Concours Centrale Supélec du 10 septembre au Lycée St Louis à Paris (compte-rendu et sujets types) doit également paraître sur le site de l'UPLS.

## Nouvelle épreuve : QCM d'Anglais

Par ailleurs, une épreuve d'anglais sous forme de QCM sera mise en place dès 2012. Au-delà des tests de base, elle a pour but de mettre l'accent sur l'importance de l'Anglais dans les formations d'ingénieurs et d'informer les candidats sur l'objectif de niveau (directive CTI) nécessaire à l'obtention du diplôme d'ingénieur.

Cette épreuve sera du même type que celle proposée en Langue Vivante Facultative par les Concours Communs Polytechniques, c'est-à-dire un QCM de compréhension écrite, de grammaire et de vocabulaire.

Son positionnement n'est pas LV1 ou LV2 en termes de langue vivante pratiquée en première ou deuxième langue, mais bien d'une nature différente : il s'agit par cette épreuve de souligner et de vérifier les acquis nécessaires en anglais, que l'apprentissage résulte d'une pratique en première ou en deuxième langue.

Afin de permettre une information conforme aux calendriers des CPGE, cette épreuve de QCM en anglais sera facultative en 2012, et a vocation à être obligatoire en 2013.

Son positionnement spécifique (anglais sans autre choix de langue, QCM ) rendra sa dénomination évolutive : "Langue Vivante Facultative" en 2012, "Test d'Anglais" ou autre appellation plus pertinente à partir de 2013.